

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°01-2025
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le mercredi 5 février 2025 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 29 janvier 2025

Etaient présents (20 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	MERCIER	Jimmy	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNES DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : M. Jean-Marc DENAX

Objet : Compte financier unique 2024

Le Président informe le comité syndical que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public. Il sera obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le SMBGP a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU, c'est la raison pour laquelle, il est proposé dès 2025.

Le Président explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Il présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires l'invite à quitter la salle.

Pour l'approbation du CFU, le comité syndical est placé sous la présidence de Monsieur Philippe ARRIAU.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

	Prévu	Report N-1	Réalisé	Reste à réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT					
Dépenses	2 640 687,73 €	- 58 522,84 €	725 561,62 €	862 855,73 €	120 373,97 €
Recettes	2 640 687,73 €		904 458,43 €	116 399,70 €	
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	6 856 913,75 €		2 835 154,57 €		5 048 039,90 €
Recettes	6 856 913,75 €	4 309 882,70 €	3 573 311,77 €		
RESULTAT GLOBAL	5 168 413,87 €				

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Michel CAPERAN